

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	12 (1904)
Heft:	11
Rubrik:	Échos et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

luttant contre la tempête ou l'incendie, formeront la phalange héroïque des *sauveteurs*. Et nous qui, sans argent, sans espoir de récompense, sans promesse de galon ou de médaille, avons su réunir tant de dévouements obscurs, pourquoi ne serions-nous pas l'armée bienfaisante et pacifique des *secouristes* de France ?

Dr DESFORGES,

Président du Comité médical de la « Société des Secouristes Français ».

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

SOCIÉTÉ MILITAIRE SANITAIRE SUISSE

Le Comité central aux Sections.

Chers Camarades,

Nous devons porter à votre connaissance que la Section de Lausanne s'est vue dans l'obligation de repouvoir au remplacement de notre secrétaire central, Eug. Arnaud, caporal, en la personne de *Alfred Testaz*, infirmier.

Par la même occasion nous vous informons que, conformément à la dernière assemblée des délégués, relativement à l'ordre du jour n° 42, la Commission de travaux de concours de Sections est composée des Sections de : Liestal, St-Gall, Fribourg, Genève, et du soussigné, au nom du Comité central. La Commission a eu sa première séance le 2 courant à Olten ; elle s'occupe sérieusement de son mandat et vous rapportera à la prochaine assemblée à Glaris.

A titre de renseignement, nous devons vous dire que notre Comité a confirmé le même Jury que l'exercice

écoulé pour les travaux de concours écrits. Ce sont MM. les Drs Isler, col. ; Kohler, col. ; de Montmollin, col. ; Narbel, capitaine, qui en font partie, ainsi que Th. Wytténbach, sergent, notre vice-président.

Croyez, chers Camarades, à nos sentiments cordiaux.

Lausanne, le 18 octobre 1904.

Au nom du Comité central :

Le Président,

P. DELACRAUSAZ.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Nous lissons dans le *Jura Bernois* du 13 octobre :

Samaritains.

La section de St-Imier a eu son exercice de campagne jeudi 6 courant dès 7 heures du soir sur le Sonnenberg. C'était un exercice de nuit et par quel temps ! Terrain glissant, nuit noire, pluie et vent ; aussi était-ce un exercice absolument pratique.

La supposition était la suivante : Dans des maisons en construction, un mur s'était écroulé, faisant huit victimes. Une équipe de plusieurs samaritains se dirige avec des brancards vers le lieu de l'accident, fait les pansements sommaires d'urgence et transporte les blessés à l'Hôtel des Eloyes ; là un poste de secours est organisé par les Samaritaines qui s'appliquent à faire les pansements complets. Il y a des fractures, des hémorragies, etc., et M. le Dr Miéville vient examiner le travail fait.

Sa critique est un véritable cours pour ses auditeurs.

Ces blessés doivent être transportés à l'hôpital, aussi téléphone-t-on à cet établissement d'envoyer la voiture d'ambulance à la gare du funiculaire. La chaîne de brancardiers reprend son service jusqu'au funiculaire où le wagon reçoit les sinistrés soit sur leurs brancards, soit étendus sur les banquettes. Le convoi se met en marche. A St-Imier, on procède à un dernier transport, du train à la voiture d'ambulance.

La critique finale de cet exercice relève l'activité de la société et sa bonne marche ; on prend bonne note de quelques observations de détail. Quant au matériel, il a été augmenté à cette occasion de deux brancards, dont l'un, très solide, peut être manié très facilement par une personne, étant muni de roues fixées à une extrémité et de glissants à l'autre. Une couverture y a été adjointe et le tout est mis à la disposition du public par la Société des Samaritains de St-Imier. Ce brancard est déposé à la gare du funiculaire.

Depuis 4 ans et demi, que la section existe, ses membres se sont efforcés d'apporter des améliorations au transport des malades et blessés et ils ont la satisfaction de se sentir soutenus par la bienveillance des autorités et du public. Toutefois, le matériel de la Société n'est pas utilisé comme il pourrait l'être, aussi la nomenclature de ces objets avec le lieu de dépôt, sera-t-elle insérée chaque semaine dans le *Jura Bernois*.

En terminant, nous remercions encore vivement M. le Dr Miéville pour

sa constante sollicitude à notre égard. Nous adressons nos sentiments de reconnaissance à la Direction du funiculaire et à la Direction de l'Hôpital pour leur concours à notre exercice du 6 octobre.

Nous lisons dans la *Feuille d'Avis de la Chaux-de-Fonds* du 14 octobre, sous le titre « Un wagon de blessés » l'article suivant :

Empressons-nous de dire qu'il s'agit de blessés imaginaires.

Dimanche matin, dès sept heures, les membres de la section de notre ville de la Société militaire sanitaire suisse étaient réunis à la gare de la Chaux-de-Fonds, près des nouveaux ateliers du Jura-Neuchâtelois.

Un accident de chemin de fer avait été supposé en pleine campagne. Il y avait là tout un wagon de blessés qu'il s'agissait de transporter dans un local voisin où une table d'opérations avait été improvisée.

Le drapeau de la Croix-Rouge avait été arboré.

M. le Dr Perrochet, médecin-major qui dirigeait les opérations, recevait les blessés des mains des brancardiers. Les soldats, à tour de rôle, devaient expliquer le cas de chaque patient, suivant la carte de diagnostic qui lui avait été délivrée. Les pansements se faisaient ensuite sous la direction du médecin, qui expliquait et interrogeait.

A côté du matériel habituel, suivant les besoins, il était fait usage d'un matériel d'urgence ; fusils, baïonnettes, capotes, etc.

Une fois les blessés pansés, ligotés, ils étaient replacés sur les brancards et transportés dans des wagons de marchandises dirigés immédiatement sur la plus prochaine station. Ces opérations ont duré pendant trois heures. C'est le temps que nécessiterait le pansement par dix à douze infirmiers, de tout un wagon de voyageurs blessés au cours d'un accident.

Les agents de la police locale étaient présents et participaient à ces exercices des plus intéressants.

Les secours sanitaires à Waterloo.

Notre collaborateur, M. le Dr Martha, nous adresse une note extraite dans le *Petit Bleu*, de Bruxelles, d'un article sur Waterloo, qui a trait aux secours aux blessés. « La première relation de la bataille du 18 juin 1815 fut apportée aux Bruxellois par le journal *l'Oracle* qui, dans le numéro du 20 juin 1815, raconta la bataille. Dans le numéro du 21 juin 1815, on lit :

« Parmi les traits d'humanité de toute espèce qui honorent les habitants de cette ville, nous en citerons quelques-uns. Le maire de Bruxelles avait invité les brasseurs de faire conduire de l'eau à Waterloo, et sur la route, où se trouvait une grande quantité de blessés. Cet appel eut le plus grand succès, et 45 voitures chargées de 70 tonneaux de bière ont été expédiées de suite pour les lieux désignés.

« Un habitant de cette ville a établi dans sa maison une espèce d'hôpital où l'on reçoit les blessés. Là, ils re-

çoivent le premier pansement, des secours en vin, bouillon et autres aliments jusqu'à l'instant où ils se rendent dans les hôpitaux.

« Le beau sexe de tous les rangs s'occupe avec activité à préparer les linge nécessaires pour les pansements, ainsi que la charpie. Nos aimables Bruxelloises montrent dans cette occasion une généreuse sensibilité qui leur mérite à la fois les hommages et la reconnaissance publique.

(*Monde médic.*)

Un nouveau traitement de la mort apparente.

Un chirurgien de Prague vient de faire connaître une nouvelle méthode de traitement des états de mort apparente, plus simple encore que la méthode des tractions rythmées de la langue, imaginée par notre compatriote, le regretté J.-V. Laborde.

Le procédé de M. Panyrek consiste en une série de soulèvements et d'abaissements du nez.

On empoigne le nez à pleine main ou à travers une compresse imbibée d'eau ou de vinaigre, et on tire alternativement cet organe vers le haut et vers le bas, de manière rythmée et avec énergie. On produit de la sorte une excitation locale qui se réfléchit sur les centres respiratoires et remet ceux-ci en fonctionnement. Au bout d'une ou deux minutes, l'effet sera produit. Les tractions du nez seraient contre-indiquées dans le cas de plaies nasales, de blessures du crâne, de coma diabétique ou urémique. Par contre, elles seraient

tout à fait opportunes dans les cas de syncope, lors de la mort apparente pouvant survenir au cours de l'anesthésie chirurgicale et lors des accidents de l'asphyxie.

Le rythme des tractions nasales, comme celui des tractions de la langue, doit se conformer au rythme moyen de la respiration : l'opérateur se guidera sur ses propres mouvements respiratoires, par conséquent.

On mandate de Pékin que le vice-roi du Setchouan a pris les dispositions nécessaires pour l'ouverture d'une Ecole de médecine qui sera dirigée par des professeurs français. Trente étudiants de l'armée chinoise suivront les cours et retourneront ensuite dans leurs régiments respectifs.

Les statistiques prouvent que la guerre moderne avec ses armes à longue portée, tend à reléguer de plus en plus le sabre et la baïonnette au rang des objets inutiles et le temps est proche, s'il n'est déjà venu, où ces armes passeront à l'état de reliques vénérables, au même titre que la hache d'arme ou la lance des chevaliers du moyen-âge.

Toutefois, ce ne sont ni les balles ni les boulets qui font le plus de ravages dans les armées. Dans la guerre de Sécession, la proportion des blessés sur le champ de bataille fut de 1 sur 6,7 et la proportion des tués de 1 sur 42,7. Par contre, sur la mortalité totale, 70 % des décès doivent être attribués à la maladie parmi les volontaires et 60 % parmi les soldats de l'armée régulière. D'où il

résulte qu'en temps de guerre comme en temps de paix, c'est surtout de maladie qu'on meurt. Les blessures peuvent être considérées comme des accidents de voitures ou de chemins de fer en temps de paix.

Les dernières batailles de la guerre d'Extrême-Orient, viendront probablement donner un sérieux démenti à ces statistiques.

La bourre de kapok qui se retire du fruit de plusieurs arbres de la famille des bambous, connus sous le nom de faux cotonniers, ouatiers et fromagers, arbres qui croissent en Cochinchine et aux Indes, paraît appelée à rendre en médecine et en chirurgie, de très sérieux services. Le kapok brut pourrait remplacer le coton ordinaire pour entourer les membres avant la pose d'appareils et de bandages compressifs, pour matelasser les gouttières et les attelles, pour recouvrir la ouate hydrophile dans les pansements, etc., etc. Sa légèreté est telle qu'il peut faire flotter un poids de 30 à 35 fois plus lourd. 200 à 300 grammes suffisent pour maintenir à la surface de l'eau un homme de corpulence moyenne. Il est supérieur au liège ordinaire qui porte seulement cinq fois son poids. Le kapok brut brunit légèrement à l'autoclave, mais ne subit pas d'altération notable ; on pourrait donc essayer son emploi pour la confection des objets de literie dans les hôpitaux.

Boîtes de secours des Compagnies de Chemins de fer
en France.

Circulaire du 14 Décembre 1889.

1^o *Composition de la boîte à pansements qui doit être placée dans les trains de voyageurs* : Un flacon, de couleur fumée, contenant une solution d'acide phénique et de glycérine à parties égales ; un flacon d'alcool camphré ; un flacon d'extrait de Saturne ; un flacon de vaseline ; un rouleau de taffetas d'Angleterre ; un rouleau de baudruche gommée (dite taffetas français) ; un paquet de ouate hydrophile ; des bandes ; des compresses ; un drap fanon ; deux cardes de ouate de coton ; un paquet d'agaric de chêne ; trois groupes de trois attelles reliées par des rubans ; une éponge ; un bassin ; un étui garni d'aiguilles ; une pelote garnie d'épingles ; une boîte d'épingles de sûreté ; une pelote de fil à ligatures en soie ; une pièce de ruban de fil ; une bande hémostatique ; cinq mètres de gaze simple ; une cuiller à café en bois d'une contenance de cinq centimètres cubes ; une trousse fort simple ; une instruction sur les premiers secours à donner.

2^o *Composition de la boîte de secours pour les gares et stations désignées par l'administration supérieure* : Un flacon d'alcool camphré ; un flacon d'extrait de Saturne ; un flacon d'éther ; un flacon de laudanum de Sydenham ; un flacon, de couleur fumée, contenant une solution de sublimé au 1/3^e, soit : alcool 4 grammes et sublimé 1 gramme ; un flacon, de couleur fumée, contenant une solution d'acide phénique et de glycérine à

parties égales ; un flacon de vaseline ; un rouleau de taffetas d'Angleterre ; un rouleau de baudruche gommée ; un paquet de ouate hydrophile ; des bandes ; des compresses ; deux cardes de ouate de coton ; un appareil de Scultet ; deux draps fanons ; deux pelotes de fil à ligatures en soie ; un paquet d'agaric de chêne ; un gobelet ; une cuiller à bouche ; une cuiller à café en bois d'une contenance de cinq centimètres cubes ; un étui garni d'aiguilles ; une pelote garnie d'épingles ; une boîte d'épingles de sûreté ; trois coussins en balle d'avoine ; une gouttière en toile métallique pour fractures ; dix attelles assorties ; deux attelles articulées ; un bassin ; une éponge ; un tourniquet de J.-L. Petit ; une bande hémostatique ; dix mètres de gaze simple ; une instruction sur les premiers soins à donner ; une trousse contenant un rasoir ; deux bistouris ; une pince à torsion, une pince hémostatique, une paire de ciseaux droits, une sonde en argent pour hommes et femmes, une sonde cannelée, une spatule, deux stylets assortis, deux lancettes, quatre aiguilles à suture, un porte-nitrate et nitrate d'argent.

3^o *Composition de la caisse à amputation qui doit être placée dans les résidences médicales* : Une scie à amputation et deux feuillets ; trois couteaux ; deux bistouris fixes ; une aiguille d'Astley Cooper ; un tenaculum ; une pince à coquilles ; une pince à torsion ; six pinces hémostatiques ; un tourniquet ; quatre aiguilles pour sutures.